

De plus, pour les jeunes (6 à 11 ans) une autorisation écrite d'un parent est nécessaire lors de l'abonnement.

L'Espace Familles demeure propriétaire de la carte d'abonnement délivrée. La carte d'abonnement est personnelle et non transférable et sera exigée pour toute transaction d'emprunt.

NON-RÉSIDENT	TARIF
FAMILLE	50 \$
ADULTE (18 ANS ET +)	25 \$
ADO (12 À 17 ANS)	10 \$
JEUNE (6 À 11 ANS)	10 \$
TOUT-PETIT (0 À 5 ANS)	GRATUIT

### RENOUVELLEMENT

Lorsque l'abonnement arrive à échéance, l'abonné doit se présenter avec une preuve d'adresse reconnue et sa carte d'abonnement.

### CHANGEMENT D'ADRESSE

L'abonné doit obligatoirement se rendre dans les meilleurs délais à l'Espace Familles avec une preuve reconnue de sa nouvelle adresse.

### CARTE PERDUE OU VOLÉE

L'abonné qui perd sa carte, qu'elle soit volée ou égarée, doit en aviser l'Espace Familles sans délai. Le défaut ou le retard d'en aviser l'Espace Familles rend l'abonné responsable de tout emprunt effectué avec sa carte et entraîne pour lui l'obligation de défrayer le coût du matériel non retourné ou brisé.

Des frais s'appliquent et une pièce d'identité est exigée pour le remplacement d'une carte perdue, volée ou abîmée.

## RÈGLEMENTS, RESPONSABILITÉS DE L'USAGER ET CONSENTEMENT

Le droit d'utiliser les services de l'Espace Familles de Paspébiac peut être retiré à un abonné qui ne respecte pas les règlements de l'Espace Familles. Dans ce cas, l'Espace Familles informera l'abonné de la durée du retrait de ses privilèges.

L'abonné est responsable de tous les biens empruntés avec sa carte d'abonnement, sans égard à la personne qui effectue l'emprunt ou utilise ces biens.

L'abonné doit vérifier l'état des biens et mentionner les bris ou les pièces manquantes lors du prêt.

L'abonné ayant des frais impayés (retard, demande spéciale, bris, etc.) ne pourra effectuer de nouveaux emprunts tant qu'il n'aura pas acquitté la totalité des frais impayés.

L'abonné doit, sur demande, se soumettre à la vérification de ses effets personnels.

Tout emprunt de bien doit être enregistré.

### L'ESPACE FAMILLES DE PASPÉBIAC (BIBLIOTHÈQUE - JOUJOUTHÈQUE)

Les services :

- . Prêts de livres (français et anglais)
- . Prêts de livres numériques
- . Prêts de jeux et de jouets
- . Internet sans fil
- . Ordinateur
- . Demandes spéciales
- . Chute à livres
- . Ouvrages de référence
- . Catalogues en ligne
- . Accès au dossier abonné
- . Ateliers, conférences, heures du conte
- . Location de salles

# ESPACE FAMILLES PASPÉBIAC



95, Boulevard Gérard-D.-Lévesque Ouest  
Paspébiac (Québec)  
G0C 2K0

Téléphone : 418 752-6747  
Télécopieur : 418 752-6747

[bibliotheque@villepaspebiac.ca](mailto:bibliotheque@villepaspebiac.ca)  
Agente de la bibliothèque :  
Nicole Hardy

[joujouthequepaspebiac@gmail.com](mailto:joujouthequepaspebiac@gmail.com)  
Coordonnatrice de la joujouthèque :  
Nancy Gagnon

# ESPACE FAMILLES PASPÉBIAC

(BIBLIOTHÈQUE - JOUJOUTHÈQUE)

Afin de permettre une utilisation efficace de l'Espace Familles, voici quelques renseignements concernant :

- le règlement du prêt;
- les sanctions;
- le règlement interne de l'Espace Familles;
- la tarification.

## LE RÈGLEMENT DU PRÊT

Tous les biens empruntés (livres, périodiques, jouets, etc.) doivent être enregistrés au comptoir de prêt.

La durée maximale du prêt d'un livre, d'un jouet et/ou d'un jeu est de trois (3) semaines. À l'expiration de cette période, l'emprunteur peut en obtenir le renouvellement à la condition de se présenter avec le bien emprunté à l'Espace Familles ou à distance par l'entremise du dossier d'abonné s'il n'est pas réservé par un autre abonné.

Six (6) livres et trois (3) jeux ou jouets peuvent être empruntés par un membre pour trois (3) semaines.

Trois (3) périodiques peuvent être empruntés par un membre pour trois (3) semaines.

L'emprunteur enfant qui se présente à l'inscription sans ses parents, recevra un formulaire d'inscription qu'il remplira et fera signer par l'un de ses parents. Au retour du formulaire une carte de membre lui sera remise.

Il sera possible pour un visiteur d'utiliser les services de la bibliothèque et de la joujouthèque s'il est accompagné d'un répondant qui est résident de Paspébiac et membre en règle.

## LES SANCTIONS

Dans le but d'assurer la rentrée régulière des biens prêtés, une amende de 0,20 \$ par bien prêté par jour de retard sera imposée jusqu'à concurrence de 7 \$ par bien emprunté.

Le membre est responsable des biens empruntés, consultés et/ou utilisés, abîmé, détérioré ou perdu en tout ou en parti est remplacé au frais de l'emprunteur.

Lorsqu'une amende sera exigée d'un emprunteur, aucun nouveau prêt ne lui sera fait tant que la totalité de l'amende n'aura pas été payée.

## LE RÈGLEMENT INTERNE DE L'ESPACE FAMILLES

Évitez les bruits excessifs ou l'utilisation d'objets susceptibles de déranger les autres usagers. En tout temps, le calme est demandé.

Consommez vos collations froides et vos boissons non alcoolisées de manière à ne pas incommoder les autres usagers et à ne pas salir ou endommager le matériel.

Il est interdit de fumer à l'Espace Familles et à moins de neuf (9) mètres du bâtiment.

L'usager doit, sur demande, se soumettre à la vérification de ses effets personnels (sac à dos, sac à main, etc.).

Tous les usagers de l'Espace Familles doivent prendre un grand soin du mobilier et des biens à leur disposition et les remettre (les chaises, jeux et jouets) en place en quittant les lieux.

Les livres, jeux et jouets sont prêtés en bon état. Les usagers doivent en faire un usage normal. Les jouets doivent être nettoyés avant le retour.

Étant donné que tous les membres ont accès aux rayons et que l'ordre des volumes doit être respecté, personne n'a le droit de remettre les volumes sur les rayons. On doit les laisser sur la table réservée à cette fin.

Quant aux jeux et jouets, l'usager peut utiliser un jeu ou un jouet à la fois et le ranger avant d'en prendre un autre.

Supervisez les enfants dont vous avez la responsabilité. Assurez-vous qu'ils consultent, jouent ou empruntent du matériel approprié à leur âge.

Les enfants de 11 ans et moins doivent être sous la surveillance d'une personne âgée d'au moins 14 ans, et ce, en tout temps.

Surveillez bien vos effets personnels, car vous en êtes responsable.

Ces règlements s'adressent à tous les usagers (enfants, adolescents et adultes).

## ABONNEMENT

Tout citoyen qui réside sur le territoire de la ville de Paspébiac peut obtenir gratuitement un abonnement donnant accès aux services de base offerts à l'Espace Familles. L'abonnement est payant pour les non-résidents (6 ans et +).

Certains services sont payants. La carte d'abonnement est valide tant que l'usager demeure sur le territoire de la ville de Paspébiac. Une vérification ponctuelle peut être effectuée.

Pour obtenir une carte d'abonnement, vous devez vous présenter à l'Espace Familles avec une preuve d'adresse et une pièce d'identité avec date de naissance.